Julon Cranel

# PROSPECTUS KALLING a

# D'UNE SOUSCRIPTION CIVIQUE,

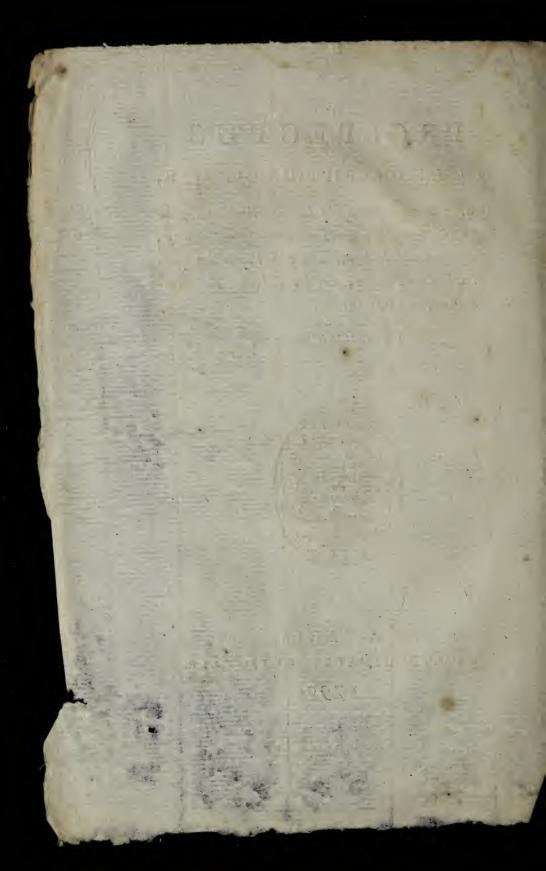
Proposée aux Amis de la Constitution, pour l'exécution d'un Tableau de 30 pieds sur 20, représentant le serment fait à Versailles dans un jeu de Paume, par les Députés des Communes, le 20 juin 1789.

Du 28 Octobre 1790.



A PARIS;
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
1790.

THE NEWEERRY



# PROSPECTUS

# D'UNE SOUSCRIPTION CIVIQUE,

Proposée aux Amis de la Constitution, pour l'exécution d'un Tableau de 30 pieds sur 20, représentant le serment fait à Versailles dans un jeu de paume, par les Députés des Communes, le 20 juin 1789.

Du 28 Octobre 1790.

M. Dubois de Crancé, monté à la tribune, a dit:

MESSIEURS,

A PEINE forti des ruines des plus antiques préjugés, l'édifice de la Constitution du Peuple François préfente déja aux Nations étonnées le plus majestueux A 2

aspect. A notre exemple, l'Univers sera libre un jour. A mesure que les lumières se propageront, l'homme reprendra ses droits, sa dignité, & tous les efforts des despotes ne seront qu'accélérer cette Révolution. Commençons donc par effacer de notre chronologie tant de siècles d'erreurs: oublions les tyrans & les victimes, & que la France régénérée, date du 20 juin 1789. Cette époque à jamais célèbre, Messieurs, est celle où les Représentans de 25 millions d'hommes, appelés par un bon Roi, opprimés par les courtisans, chassés de la salle des Etats, errans dans les rues de Versailles, se sont résugiés dans un jeu de Paume; & là, le bras tendu vers l'Eternel, ils ont sait le serment de mourir plutôt que de se séparer avant que la France sùt libre.

Rappelez-vous, loyaux & fidèles foutiens de la Constitution, cette sublime cérémonie, commandée par la plus impérieuse des circonstances, & dont le patriotisme le plus pur a fait seul tout l'ornement; rappelez-vous le contre-coup que tous les cœurs françois en ont reçu, son active influence sur tant d'actions héroiques dont, à l'unanimité, notre Nation vient de donner l'exemple à des peuples qui osoient la mépriser; & dites-moi s'il en seroit un seul parmi vous qui se permît d'aborder le seuil de ce temple auguste, sans être pénétré d'un saint res-

Le lieu qui reçut les fermens d'une grande Nation qui a voulu être libre, doit à jamais être voué au filence. Mille fois plus fameux, dans fa simplicité, que ces pyramides dont les ruines immenses attestent l'antiquité du déspotisse, les voyageurs viendront y admirer sa destruction... se reposer sur sa tombe...: & c'est-là qu'ils prendront la plus grande leçon que jamais ait offert aucun monument.

Je vous le demande, Messieurs, les Amis de la Constitution doivent-ils laisser souiller plus long-temps

le berceau de la liberté du genre-humain?

Je propose qu'il soit sait, par cette société, une adresse à l'Assemblée Nationale, pour l'engager à mettre sous sa sauve-garde le jeu de Paume de Versailles; à ordonner que ce monument sera toujours entretenu dans l'état où il se trouve, & même rebâti tel qu'il est, lorsque le temps en aura commandé la destruction. Demandons-lui que la garde de ce sanctuaire soit consiée à perpétuité aux Citoyens de Versailles, que les portes en soient fermées à tous les ennemis des droits de l'homme; qu'elles ne soient ouvertes qu'aux sectateurs de la liberté; & que l'Assemblée Nationale y aille, chaque année, au renouvellement de ses séances, répéter le serment qui a sauvé la France.

Mais, Messieurs, nous contenterons-nous de solliciter un Décret pour immortaliser une action aussi mémorable? Tous les hommes ne peuvent pas venir agrandir leur être dans le Temple du patriotisme: offrons donc aux régions les plus éloignées, la saculté de se retracer à volonté cette simple & ma-

jestueuse idée.

Ces murs, nus & noircis, images d'une prison; ces planches servant de siéges; cette table à pliant sur laquelle 600 Députés, moins un, ont souscrit leur immortel serment; ce ciel, que par la voûte seule ils pouvoient prendre à témoin; ce Peuple immense, obstruant les rues, attentif, silencieux, comme s'il eût pu les entendre à travers les murs; quel spectacle! Le souvenir de cet appareil austère, contrastant avec le luxe assatique qui avoissnoit ce temple auguste, rend encore à mon cœur toute la chaleur du moment. Eh bien, Messieurs, que le plus énergique pinceau, que Prospectus d'une souscerption civique. A 3

(6)

le burin le plus savant, transmette à nos arrière-neveux, ce qu'après dix siècles d'oppression la France a fait pour eux! Que cette image vraiment sacrée fixe leurs premiers regards; qu'elle reçoive, chaque jour, l'hommage de leur enfance; & qu'en balbutiant le doux nom de frères, ils y apprennent les droits & les devoirs de l'homme.

Cette entreprise, digne des vrais amis de la Constitution, ne doit pas les étonner; car ils ne peuvent, sans injustice refuser d'appeler à cet acte de patrio-

tisme tous les Citoyens de l'Univers.

Ne doutons point de leur empressement, si nous leur déclarons que tous les amis de la Constitution Françoise veulent perpétuer, dans le sein de l'Assemblée Nationale, le plus utile monument de courage qu'aucunsiècle ait jamais produit. Disons-leur : « Nous avons choisi, pour animer notre pensée sur la toile, ce François patriote, l'auteur de Brutus & des Horaces, dont le génie a devancé la révolution : nous ferons ensuite graver ce tableau par les meilleurs artistes françois; & vous seuls en aurez les estampes à votre disposition. » Voilà, Messieurs, ce que mon zèle, pour la chose publique, m'a décidé à vous proposer. Je vais maintenant, si vous l'agréez, vous offrir les détails d'un plan & les moyens très-simples d'exécution pour cette fouscription.

La Société des amis de la Conftitution, séante à Paris, fera, au nom de toutes les sociétés qui lui sont affiliées, une adresse à l'Assemblée Nationale, dans laquelle sera exprimé le vœu de tous les bons Citoyens, pour la conservation du jeu de Paume de Versailles, qu'ils considèrent comme le plus précieux monument national.

La Société fera, par la même adresse, à l'Assemblée Nationale, hommage du projet qu'elle a de consacrer & de transmettre à la postérité le serment du jeu de Paume, par un tableau de la composition du sieur David, destiné à orner la falle de l'Assemblée Nationale; en conséquence, le sieur David sera invité, sur-le-champ, de déclarer s'il accepte l'honorable consiance de cette Assemblée, & s'il veut se charger de la composition d'un tableau de 30 pieds sur 20, représentant le serment du jeu de Paume.

La Société choisira, parmi les meilleurs artistes françois, un graveur, avec lequel elle sera un traité à forfait, pour lui procurer le nombre d'estampes, dont elle sera convenue, & ensuite la planche sera

brisée.

Il sera nommé une commission de douze Membres. choisis dans le sein de la Société des Amis de la Constitution, pour surveiller l'exécution de tous les ouvrages ci-dessus désignés, &, pour parvenir au paiement de la somme de 72,000 livres, à laquelle se monteront lesdits ouvrages, par approximation, les douze Commissaires désignés ouvriront, au Bureau des Amis de la Constitution, séante à Paris, une souscription de 3,000 actions, à raison de 24 livres par action, passé lequel nombre, la souscription sera fermée; & attendu que lesdits ouvrages ne peuvent être complétement exécutés en moins de trois ou quatre années, chaque Souscripteur sera libre de payer le prix de son action, en un ou deux paiemens égaux de 12 livres chacun; moitié en souscrivant, & l'autre moitié en recevant la gravure.

Pour chaque action de 24 livres, tous les Soufcripteurs recevront gratis, au Bureau de correspondance de la Société, une superbe estampe, représentant le serment du jeu de Paume, cachetée du sceau de la Société, par ordre de date de souscription, dont il sera tenu registre, & dont la liste sera imprimée.

Les Commissaires seront chargés de veiller avec la plus scrupuleuse attention, à ce qu'il ne soit tiré que le nombre suffisant d'exemplaires pour remplir les engagemens de la Société envers MM. les Souscripteurs; & la planche sera-à l'instant brisée.

La Société ne connoissant de nuance que celle de l'opinion, admet à concourir à son acte de patriotisme tous les amis des droits de l'homme, quel que soit le point du globe qu'ils habitent.

La Société des Amis de la Constitution, a adopté le plan proposé, & en a ordonné l'exécution.

Signé, CHABROUD, président; FEYDEL, H. F. VERCHERE, VILLARS, secrétaires.

Du 29 Décembre 1790.

Les Membres composant la Société des Amis de la Constitution, séante à Paris aux Jacobins ; ont unanimement arrêté.

# ARTICLE PREMIER.

Jacques David sera invité à s'occuper, sans retard, des moyens d'exécution du tableau que la Société a consié à ses talens & à son patriotisme.

#### II.

La fouscription pour ce monument national sera ouverte à commencer du premier janvier prochain, l'an troissème de la liberté, jusqu'au premier avril, même année.

#### III.

Il ne sera admis à cette souscription civique, que les Membres des Sociétés des Amis de la Constitution, qui ne formant dans l'empire qu'une seule samille, sont déja affiliées à celle de Paris, ou pourroient l'être d'ici au premier avril prochain.

#### IV.

La Société considérant que tous les Peuples libres sont frères, accorde une exception honorable à celle des Amis de la révolution de Londres, & l'admet à concourir à cette souscription.

# V.

Le nombre des fouscriptions est fixé à trois mille, à raison de 24 liv. chacune, payables en un ou deux paiemens, au choix des Souscripteurs, savoir: moitié en souscrivant, & moitié en recevant une gravure du tableau, ainsi qu'il sera dit ci-après.

# VI.

Tout Souscripteur justifiera de son titre de membre d'une Société des Amis de la Constitution, & aucun ne sera admis pour plus d'une souscription avant le premier avril.

#### VII.

Les noms des Souscripteurs, & ceux des Sociétés auxquelles ils appartiennent, seront inscrits par ordre de date sur deux registres, dont un sera déposé entre les mains d'un Commissaire de la Société; & l'autre restera entre les mains du Receveur des souscriptions. Ces deux registres seront vérissés toutes les semaines, & il en sera rendu compte à la Société.

# VIII.

La fouscription étant fermée, la liste des Souscripteurs sera rendue publique dans l'ordre de leur inscription au registre, & il en sera envoyé un exemplaire pour chaque Souscripteur, au chef-lieu de la Société qu'il aura indiqué.

## IX.

Des trois mille fouscriptions, produisant 72,000 l., 36,000 livres appartiendront au sieur David, & lui seront délivrées sur des mandats des Commissaires que la Société nommera pour surveiller l'exécution de son plan par parties, & à mesure que l'ouvrage avancera, la Société se consiant à l'honnêteté du sieur David, autant qu'à ses talens.

# X.

Dès que le tableau sera fait, il sera placé dans la salle de l'Assemblée nationale, s'il y a un local propre à le recevoir : jusques-là, il restera chez le sieur David.

## XI.

Les 36,000 liv. restant de la souscription proposée seront employées aux frais d'encadrement du tableau, dont il sera passé un marché par les Commissaires, jusqu'à concurrence de 6,000 livres, & les 30,000 liv. restant seront employées à la gravure du tableau, sous la conduite du sieur Jacques David, par un de nos meilleurs artistes françois.

# XII.

Il fera tiré, sous l'inspection rigoureuse de six Commissaires au moins, nommés ad hoc, trois mille exemplaires de cette gravure, applicables, par ordre de tirage, aux Souscripteurs, suivant la date de leur inscription au registre. Ces trois mille exemplaires seront, sur-le-champ, inscrits chacun au nom de celui à qui il appartiendra, souscrit du Président & de deux Secrétaires, & le sceau de la Société y sera apposé: le tout en remplacement de ces dédicaces fastueuses & dénuées d'intérêt.

# XIII.

Les Souscripteurs seront avertis de faire retirer l'exemplaire qui leur appartiendra, en payant ce qui restera du prix de leur souscription, & cet avertissement sera donné au bureau de la Société qu'ils auront indiqué en souscrivant.

# XIV.

Après le tirage des trois mille exemplaires ci-dessius désignés, les planches seront dorées & déposées dans le jeu de Paume de Versailles, à côté du monument que le patriotisme y a déjà fait élever.

(12)

# XV.

La fouscription sera ouverte à dater du premier janvier, suivant les formes & conditions ci-dessus prescrites, chez Antoine-Christophe Gerdret, Négociant, rue des Bourdonnois, choisi au scrutin par la Société qui accepte cette marque de confiance, & lui en garantit l'exécution pour ce qui concerne son ministère, sans aucune rétribution, sous la condition que toutes lettres & envois seront affranchis.

Imprimé par ordre de la Société.

Paris, 29 Décembre, l'an deuxième.

Signé, MIRABEAU l'aîné, Président; FEYDEL, VIL-LARS, H. F. VERCHERE, Alexandre BEAUHARNOIS, Secrétaires.

the state of the second state of the second

THE CHARLEST WINDS TO SERVED BY

THE STATE OF THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY.

. .

martie of A Muse of the Andrew

Old manufacture (1916 1911) ing many series of Salar's religions on the 12 -0 rated